

Portugal



Amorcée en 2003, la tendance à la baisse de l'immigration au Portugal semble avoir pris fin en 2006. A cette période, les différentes composantes des migrations régulières représentaient plus de 42 000 individus au total, soit une

progression de près de 50 % par rapport à 2005. C'est parmi les migrants originaires d'Europe orientale que les augmentations les plus fortes ont été enregistrées et, dans la plupart des cas, le regroupement familial était, semble-t-il, la cause de l'entrée au Portugal.

Mais, en même temps, les effectifs de résidents étrangers en situation régulière n'ont augmenté que de 2 800 personnes. Cette très faible progression est apparemment liée au fait que de nombreux immigrés provenant d'Europe orientale (des Ukrainiens en particulier) venus au Portugal à l'aube du nouveau millénaire pour y trouver un emploi sont repartis depuis. Ce phénomène témoigne à la fois du caractère moins favorable du marché du travail portugais aujourd'hui et du changement de nature des flux migratoires à destination du Portugal, où les migrations dans le cadre du regroupement familial ont pris le pas sur les migrations de travail.

En 2006, on a constaté une augmentation très significative du nombre d'étrangers ayant obtenu la nationalité portugaise. Environ 3 600 sont devenus citoyens portugais, soit près de quatre fois le chiffre de 2005. Cette évolution résulte en partie de la nouvelle législation, plus libérale, entrée en vigueur en décembre 2006 et régissant l'acquisition de la nationalité portugaise.

En 2007, le cadre juridique et institutionnel des migrations au Portugal a subi plusieurs réformes majeures. La plus importante concerne la nouvelle loi sur « l'entrée, le séjour, le départ et l'expulsion des étrangers ». Ce texte transpose un ensemble de directives de l'UE dans la législation portugaise. En même temps, il vise à instaurer un cadre plus réaliste et effectif pour orienter les migrations de travail vers les filières légales en ajustant le nombre d'immigrants admis sur le territoire en fonction des besoins du marché du travail local tout en améliorant les procédures officielles relatives aux migrations. La réforme inclut également des mesures destinées à faciliter le regroupement familial ainsi qu'un renforcement des sanctions contre les passeurs et les individus exploitant les immigrés.

Les réformes incluent une simplification du régime des visas, réduisant à deux (au lieu de neuf) les catégories de visa prévues par la loi : un visa de séjour temporaire et un visa de résident. Le premier est destiné aux personnes qui séjournent au Portugal de façon temporaire pour y suivre un traitement médical, pour effectuer des travaux de recherche ou pour exécuter des missions temporaires dans le cadre de

leurs activités professionnelles. Sa durée de validité est de six mois. Le visa de résident est accordé aux personnes ayant l'intention de s'établir de façon « permanente » au Portugal à des fins telles que le travail régulier, le travail hautement qualifié, les activités entrepreneuriales, les études ou le regroupement familial. En conséquence, les personnes titulaires d'un visa de résident sont censées le faire convertir en permis de séjour dans les quatre mois suivant leur arrivée.

L'ancien système de quotas qui régissait l'admission des migrants de travail a été remplacé par ce qu'il est convenu d'appeler un « contingent global », basé sur des estimations annuelles des besoins du marché du travail ne pouvant être comblés par la population active locale (dont les ressortissants d'autres pays de l'UE). L'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP) publie sur Internet, au moyen d'une base de données également exploitée par le réseau des consulats du Portugal, les postes vacants signalés par les employeurs portugais que le marché du travail local ne permet pas de pourvoir. Les autorités tablent sur le fait que les travailleurs étrangers intéressés par ces offres prendront contact avec l'employeur concerné et obtiendront soit un contrat de travail, soit une promesse d'embauche, ou qu'ils « manifesteront personnellement et expressément leur intérêt pour ce recrutement », et déposeront ensuite une demande de visa de résident auprès d'une ambassade ou d'un consulat du Portugal.

En mai 2007, le gouvernement portugais a dévoilé un Plan global d'intégration des immigrés. Ce plan couvre tous les aspects de l'intégration et coordonne une série d'actions menées par tous les ministères concernés par cette question. Il comporte 122 mesures, depuis l'accueil jusqu'au logement en passant par l'éducation, la santé, etc.

Dans le domaine des réformes institutionnelles, en mai 2007, l'ACIME (Haut Commissariat à l'intégration et aux minorités ethniques) est devenu un établissement public rebaptisé Haut Commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel (ACIDI). Cette transformation de l'institution s'est accompagnée d'un renforcement de son autonomie financière et administrative bien que la nature de son mandat n'ait pas changé.

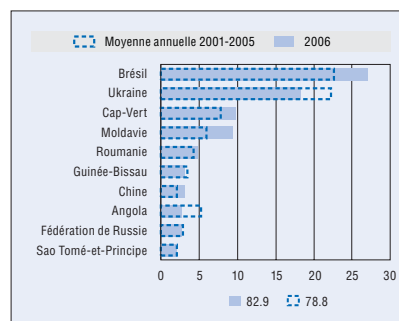
Les services consulaires portugais ont entamé un processus de restructuration globale impliquant, entre autres, la modernisation du système informatique et certaines modifications du réseau des consulats. De la même façon, le Service des étrangers et du contrôle des frontières (SEF) a mené un programme de modernisation en 2006 et 2007.

Pour en savoir plus....

www.acidi.gov.pt
www.ine.pt

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	0.5	1.6	2.7	4.0	0.7	5.8	42.2
Sorties	0.1	-	-	-	0.1	-	0.1
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail	4.0	7.2	35.1	28.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	4.4	15.6	37.9	62.1			
Humanitaire	-	-	-	-			
Libre circulation	3.1	2.2	26.6	8.8			
Autres	-	0.1	0.4	0.4			
Total	11.5	25.1					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.9	4.1	4.5	4.0			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	3.4	7.7	6.8	5.6			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne 1995-2000	Moyenne 2001-2006	Milliers 2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	-	-	-	-	-	-	0.1

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.3	3.9	0.7	1.2	4.1	0.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	3.9	3.4	0.3	0.9	3.7	0.1	17 399
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.6	2.3	0.1	0.7	1.7	0.2	5 130
Chômage (% de la population active)	7.2	4.0	7.7	7.7	5.8	6.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	2.6	6.1	3.7	..	3.9	6.0	
Accroissement naturel	0.4	1.5	0.1	..	0.7	0.5	
Solde migratoire	2.2	4.6	3.6	..	3.2	5.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers 2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.6	1.1	0.3	0.8	0.6	9 937
Personnes nées à l'étranger	..	0.7	-7.4	-1.8	-0.4	-0.1	649
Nationaux	-	0.4	0.9	0.2	0.7	0.4	10 151
Étrangers	7.2	8.8	-7.9	0.7	4.3	3.8	435
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau 2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.9	0.4	0.2	0.8	0.6	0.4	3 627
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	71.5	76.2	73.1	73.7	76.3	74.9	
Hommes nés à l'étranger	65.5	75.5	78.4	76.8	70.2	78.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.5	60.2	61.4	61.5	59.5	61.3	
Femmes nées à l'étranger	49.7	65.2	67.5	67.1	56.8	66.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	3.1	6.8	6.9	3.7	5.3	
Hommes nés à l'étranger	10.8	6.0	8.3	8.2	8.2	7.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.8	4.9	8.4	9.3	5.0	7.2	
Femmes nées à l'étranger	13.6	6.9	9.5	11.4	11.2	9.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443025104414>